

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 134 (1989)
Heft: 12

Artikel: La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans : au sommaire du numéro de décembre 1949
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans

Au sommaire du numéro de décembre 1949

- La défense de la Suisse et l'Europe, colonel cdt de corps L. de Montmollin.
- Les belligérants à nos frontières, 10 mai-25 juin 1940, major Ed. Bauer.
- Les Conventions de Genève 1949, capitaine Hugues Faesi.
- L'année hippique, capitaine J.-Ph. Aeschlimann.
- Chronique française: «Pour une stratégie européenne», Jo Marey.
- Informations/Mutations.
- Nécrologie, le colonel Duc.
- Bulletin bibliographique.

Sans remonter à l'époque héroïque de notre histoire, souvent mieux connue que celle des cent ou cent cinquante dernières années, il faut bien se rendre compte que, depuis les guerres de la Révolution et de l'Empire, et parallèlement à la création de l'Etat fédératif qui a fait la Suisse d'aujourd'hui, le caractère de notre armée s'est profondément transformé. L'évolution fut lente qui fit des milices cantonales l'armée fédérale d'aujourd'hui. L'étude de nos constitutions successives, des lois et arrêtés est intéressante à cet égard. C'est une lente, mais sûre progression vers la centralisation.

On peut, en fédéraliste convaincu, regretter cette emprise de la Confédération sur les cantons. Ne doit-on pas reconnaître que c'est une nécessité absolue et la Constitution elle-même n'a-t-elle pas, à son art. 2, mis comme première mission de la Confédération «d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger»?

Il ne reste en fait de compétences cantonales que certaines obligations

de caractère administratif. L'infanterie même, qui est encore considérée comme troupe cantonale de par la composition de ses bataillons et la compétence qu'ont les gouvernements cantonaux de procéder à la nomination de ses officiers, n'a en fait pas un caractère plus cantonal que les autres armes. Pour tout ce qui concerne son armement et son instruction les cantons ont entièrement passé la main à la Confédération. Celle-ci leur est d'ailleurs reconnaissante de ce qu'ils veulent bien se charger de certaines obligations auxquelles ils tiennent et qu'elle a tout intérêt à leur laisser.

Tout au long de cette longue histoire évolutive de nos milices depuis plus cent ans, les efforts conjugués de ceux qui ont eu la responsabilité de leur organisation, de leur formation ou de leur instruction ont toujours tendu à rendre l'armée plus forte et mieux équipée pour le rôle qui lui serait dévolu en cas de conflit. Les expériences d'occupations de frontière durant la guerre de 1870/71

— époque où les contingents cantonaux étaient encore loin de former une armée fédérale homogène — ont porté, avec lenteur il est vrai, leurs fruits et ont conduit à la réorganisation importante de 1907. La première guerre mondiale nous a trouvés en bien meilleure posture et c'est à juste titre que le général Wille, qui avait été le grand promoteur de la réforme de l'armée, a pu constater que c'était en bonne partie grâce à la valeur de son armée que la Suisse n'avait pas été entraînée dans la mêlée.

Ces progrès n'ont pas eu comme mobile essentiel de transformer nos milices cantonales en troupes fédérales et de leur donner ainsi plus de cohésion et, partant, plus de puissance. Il a fallu maintenir l'armée à la hauteur des armées voisines avec lesquelles elle aurait pu avoir à en découdre. Il est de bon ton aujourd'hui de prétendre que nous ne devons pas imiter nécessairement ce qui se fait à l'étranger, que nous ne saurions avoir une armée qui serait la réplique en miniature des grandes armées modernes, que les conditions particulières de notre défense nationale nous imposent un système armé aussi particulier. Sans dénier à ces conceptions quelque justesse, je dois quand même faire remarquer — ce qui est presque une vérité à la Palice — que si nous devons entrer en guerre, ce sera contre une armée étrangère dont l'armement, l'organisation ou la tactique devront avoir nécessairement quelque répercussion sur l'armement, l'organisation

ou la tactique de la nôtre. Nos prédecesseurs ne s'y sont pas trompés lorsque, à l'instar de ce qui se faisait hors de nos frontières, ils ont introduit le fusil à répétition, le canon à tir rapide à recul sur l'affût, le fusil-mitrailleur ou la grenade.

Jusqu'à 1914 notre armée a pu suivre d'assez près le mouvement. La guerre de 1914-18, comme c'est le cas pour toutes les grandes conflagrations, a fait faire à l'armement et aux procédés de combat un bond tel que la fin du conflit nous a trouvés dans une situation arriérée sensible. L'artillerie a pris une extension énorme, l'aviation et les chars surtout sont apparus comme devant jouer à l'avenir un rôle toujours plus considérable. Suivant avec peine le mouvement, nous avons dû assez rapidement constater que nous devions limiter notre effort à ce qui était réalisable, chercher à pallier les déficits de notre armement et de notre tactique par une organisation rationnelle, des moyens de défense plus passifs qu'actifs tels que la fortification ou le camouflage, et mieux adapter notre tactique à nos moyens.

L'époque entre les deux grandes guerres mondiales a été marquée — après une pause de répit heureusement de courte durée — par deux réorganisations des troupes et, surtout depuis le jour où le régime naziste s'est instauré en Allemagne, par un effort d'amélioration de l'armement tel qu'on n'en avait encore jamais connu.
(...)